

Boucle du petit Moulin à Gesté



Visorando



Randonnée n°2329161

Une randonnée proposée par ôsezMauges! Tourisme et développement en Val de Loire

Découvrez cette agréable promenade pittoresque qui longe le canal de la petite rivière la Sanguèze au coeur du bourg de Gesté. Vous trouverez tout le long de votre chemin des vestiges d'anciens lavoirs où se trouvaient également des buanderies qui servaient aux riverains à laver leur linge. Vous pourrez traverser la Sanguèze par un petit pont mais aussi à gué, passant devant le vestige d'un ancien lavoir. Également des passages par des prairies agricoles légèrement vallonnées.

Durée :	1h20	Difficulté :	Facile
Distance :	4.58km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	21m	Activité :	A pied
Dénivelé négatif :	21m		
Point haut :	92m	Commune :	Gesté (49600)
Point bas :	69m		



Description

Départ Place des Peupliers à Gesté.

Suivre le **balisage Bleu** tout au long de la randonnée.

(D/A) Traverser la Rue du Souvenir et descendre jusqu'à la Sanguèze.

(1) Remonter par la gauche la Sanguèze jusqu'à la Rue d'Anjou, traverser puis prendre l'Impasse Chasserat en tournant à gauche et tout de suite à droite. Descendre et traverser la Sanguèze à gué. Prendre ensuite à droite et longer le cours d'eau. Continuer pendant 600m le long des champs sur le sentier pour longer la Sanguèze. Continuer sur le chemin après la déchetterie

(2) Passer le pont puis traverser la Sanguèze au gué. Tourner à gauche sur le petit chemin et longer la D67 sur 150m. Traverser à droite la D67 **avec prudence**. Passer entre les bâtiments du lieu-dit Le Quarteron puis prendre à gauche. À l'intersection en Y, prendre à droite.

(3) 250m plus loin, prendre à droite le chemin en terre menant au hameau la Hémerie. Le contourner en restant sur le chemin en terre sur la gauche. Rester sur le Chemin de l'Hémerie jusqu'à la Rue de Vendée et la suivre à gauche sur une cinquantaine de mètres environ.

(4) Virer à droite dans la coulée verte puis continuer sur ce chemin et traverser trois rues. S'engager à droite à la 3^{ème} rue (Rue des Menuisiers). Suivre celle-ci jusqu'au croisement de la Rue de la Garenne,

(5) Prendre à droite sur 30m, traverser la rue et suivre à gauche le chemin piéton jusqu'à l'église, Place Mr Dupont. Descendre ensuite la Rue du Souvenir jusqu'à revenir sur la Place des Peupliers **(D/A)**.

Informations pratiques

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-boucle-du-petit-moulin-a-geste/>

En savoir plus : ôsezMauges! Tourisme et développement en Val de Loire

Tel : 02 41 72 62 32 - Email : contact@osezmauges.fr - Site internet : <https://www.osezmauges.fr/>

Points de passages

D/A Parking Place des Peupliers

N 47.181709° / O 1.110324° - alt. 71m - km 0

1 Carrefour de la boucle

N 47.181419° / O 1.110601° - alt. 71m - km 0.04

2 Traversée de la Sanguèze

N 47.172247° / O 1.104093° - alt. 73m - km 1.37

3 À droite sur le chemin en terre

N 47.168318° / O 1.110109° - alt. 91m - km 2.35

4 Coulée verte

N 47.17757° / O 1.115315° - alt. 86m - km 3.67

5 Rejoindre l'église

N 47.180927° / O 1.114292° - alt. 84m - km 4.22

D/A Place des Peupliers

N 47.181709° / O 1.110324° - alt. 71m - km 4.58

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du *visorandonneur*

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.